

Désignation de l'entreprise : SARL A2B GESTION					Néant		*					
Adresse de l'entreprise : 181 RUE DE SAINT GENCE 87100 LIMOGES												
Numéro SIRET* : 50370371200011												
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12					Durée de l'exercice précédent* : 12			Ex. N-1 clos le				
					Exercice N, clos le : 31/12/2025				31/12/2024			
ACTIF					Brut 1		Amortis.-Provisions 2		Net 3		Net 4	
I	Immobilisations	- Fonds commercial*	010		6 120	012			6 120		6 120	
M	Incorporelles	- Autres*	014			016						
M	Immobilisations corporelles*		028		236 748	030		207 067	29 681		40 262	
O	Immobilisations financières* (1)		040		788	042			788		788	
Total I (5)			044		243 656	048		207 067	36 589		47 170	
C	Stocks	- Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050			052						
I		- Marchandises*	060			062						
R	Avances et acomptes versés sur cdes		064			066					641	
C	Créances	- Clients et comptes rattachés*	068		5 510	070		413	5 097		2 220	
U	(2)	- Autres* (3)	072		21	074			21		20	
L	Valeurs mobilières de placement		080			082						
A	Disponibilités		084		23 061	086			23 061		19 532	
N	Charges constatées d'avance*		092		277	094			277		239	
T	Total II		096		28 868	098		413	28 456		22 653	
Total général (I + II)			110		272 524	112		207 479	65 045		69 823	

PASSIF		Ex. N Net 1		Ex. N-1 Net 2	
K Capital social ou individuel*	120	100 000		100 000	
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126				
R Réserves réglementées*	130				
O Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art*)	131				
P Report à nouveau	134	-32 116		-33 881	
R Résultat de l'exercice	136	-5 570		1 765	
E Subventions d'investissement	137				
S Provisions réglementées	140				
Total I	142	62 314		67 884	
Provisions pour risques et charges	154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156				
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	432		230	
T Dettes fiscales et sociales (4) (dont montant de TVA Ex. N :)	169	1 643		1 023	
E Comptes courants d'associés	173	656		685	
S Autres dettes	175				
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	2 730		1 939	
Total général (I + II + III)	180	65 045		69 823	
R (1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
O (3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immob. cédées au cours de l'ex.*	184	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

S.A.R.L. A2B GESTION

Société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 €
Siège social : 181, rue de Saint-Gence 87100 LIMOGES
R.C.S. LIMOGES B 503 703 712

Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le trente juin à dix-huit heures, les associés de la S.A.R.L. A2B GESTION, société au capital de 100 000,00 € divisés en 1 000 parts de 100,00 € chacune, se sont réunis sur convocation de la gérance et ont délibéré au siège social à LIMOGES 87100.

SONT PRÉSENTS



Monsieur Stéphane BEAUDENON, gérant associé,

demeurant à COUZEIX 87270, 29 route du Landou

propriétaire de 30 parts de 100,00 € numérotées de 971 à 1000 et 243 parts de 100,00 € en nue propriété portant les numéros 727 à 970



Madame Solange BEAUDENON, associée,

demeurant à LIMOGES 87100, 181 rue de Saint-Gence

propriétaire de 485 parts de 100,00 € numérotées de 1 à 485 et 485 parts en usufruit de 486 à 970



Monsieur Thierry BEAUDENON, associé,

demeurant à LIMOGES 87100, 181 rue de Saint-Gence

nu-propriétaire de 242 parts de 100,00 € numérotées de 486 à 726

Monsieur Stéphane BEAUDENON préside la séance et constate que la totalité des droits de vote sont réunis et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise codifiée par l'article L 225-98 de la loi du 24 Juillet 1966.

TB SB
G

Le Président dépose sur le bureau l'ensemble des documents qui ont été adressés aux associés à l'occasion de l'envoi de la convocation à cette assemblée et rappelle que l'ordre du jour est le suivant :



- Lecture du rapport de gestion
- Lecture du rapport spécial
- Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Le président rappelle le contenu du rapport de gestion et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer, notamment, sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Il met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour et qui sont les suivantes :



PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport spécial, contenu dans le rapport de gestion, sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve ces conventions.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.



DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu lecture de la totalité du rapport de gestion sur l'activité de la société et pris connaissance du détail des comptes annuels résultant de l'exercice écoulé, l'assemblée approuve les comptes tels qu'ils ont été présentés lesquels se traduisent par un déficit net de 5 570 €.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

T B S B
S



A2B GESTION
GROUPE BEAUDENON IMMOBILIER



TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice au compte " Report à Nouveau " qui présentera désormais la position suivante :

<i>- Solde avant affectation du résultat au 31 Décembre 2025 :</i>	<i>- 32 116 €</i>
<i>- Affectation résultat au 31 Décembre 2025 :</i>	<i>- 5 570 €</i>
<i>- Solde après affectation du résultat au 30 juin 2026</i>	<i>- 37 686 €</i>

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.



QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée prend acte des efforts déployés par le dirigeant et lui donne quitus entier et sans réserve de sa gérance.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.



CINQUIÈME RÉOLUTION

Le gérant donne tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.



SIXIÈME RÉOLUTION

Nous rappelons que le gérant Mr Stéphane BEAUDENON effectue chaque mois des prélèvements sur justificatif au titre de ses remboursements de frais de déplacements selon le barème fiscal en vigueur en lien direct avec son activité et ceci depuis 01/2021, les associés déjà informés de cette situation en prennent acte et considèrent que rien ne s'oppose à la pertinence de ces prélèvements et autorisent le gérant à continuer d'effectuer ces remboursements de manière régulière et réaliste aussi longtemps que la société maintiendra un chiffre d'affaire en cohérence et que la trésorerie le permet.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

T B
S1 SB



A2B GESTION

GROUPE BEAUDENON IMMOBILIER

\$

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui après lecture a été signé par les associés et consigné dans le registre des décisions.

Beaudenon

Beaudenon

Beaudenon